

COMMUNAUTE de COMMUNES ROUMOIS-SEINE

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

PROCES-VERBAL

REUNION DU 16/06/2022 à 09H00

OBJET :

Concession du Service public de l'Assainissement collectif

AVIS SUR LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS AUX NEGOCIATIONS AU REGARD DES
CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DES OFFRES

Composition de la Commission :

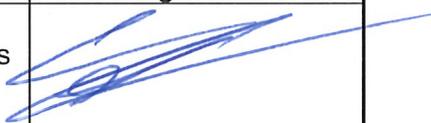
Outre le Président de la Commission, M. Vincent MARTIN, sont présents :

- Membres à voix délibérative :

| Membres titulaires | | | Membres suppléants ¹ | | |
|---------------------------|----------|--------|---------------------------------|----------|---------|
| Nom | Présent | Absent | Nom | Présents | Absents |
| MME PRESLES Gwendoline | Présente | | M. DEZELLUS Michel | | Excusé |
| M. PECOT Bertrand | | Excusé | M. HAUDRECHY Franck | | Excusé |
| M. BUCHER Franck | | Excusé | M. GERMAIN Bruno | | Excusé |
| MME DONNET-MOUSSEUX Aline | Présente | | M. DOUBET Gilbert | | Excusé |
| MME DUFROY Maria | Présente | | MME SENINCK Régine | | Excusé |

¹ Un membre suppléant n'a voix délibérative qu'en l'absence du titulaire.

- Membres à voix consultative :

| Nom | Qualité | Signature |
|---------------------------|---|---|
| M. CANNESSANT Matthieu | Directeur Général Adjoint des Services |  |
| M. TONDEUR Vincent | Directeur Général des Services Techniques |  |
| M. DUBREUIL Julien | Directeur des Affaires Juridiques |  |
| M. MARC Sylvain | Responsable du Service Assainissement | |
| M. GOUBERT Alain | Consultant du Cabinet ESPELIA |  |

- Ont été également convoqués le 09 juin 2022, avec voix consultative :

- (Présent / Excusé) : **M. le Comptable public**
- (Présent / Excusé) : **M le Représentant de la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)**

- Le quorum est atteint :

(Le quorum doit être atteint non seulement à l'ouverture de la séance mais encore lors des débats et du vote de la commission.)

oui,

non.

La commission peut, ~~ne peut pas~~, (*rayez la mention inutile*) valablement délibérer.

Objet de la réunion :

La Commission de délégation de service public, dont les membres ont été élus par délibération du Conseil Communautaire n°89-2020 du 21 septembre 2020 s'est réunie dans le cadre de la procédure :

- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'UN AFFERMAGE, RELATIVE A LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE (A L'EXCEPTION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-DU-BOSGUERARD ET DU THUIT-DE-L'OISON- COMMUNES DELEGUEES DE THUIT-SIGNOL ET DE THUIT-SIMER- RATTACHEES AU SITEUR DE THUIT SIGNOL)**

Afin de :

- Donner un avis sur la liste des candidats admis aux négociations au regard des conclusions de l'analyse des offres.

Déroulement de la procédure :

Une procédure a été lancée par la Communauté de Communes Roumois-Seine en vue de confier par contrat de concession l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur le périmètre de la Collectivité (à l'exception des communes de Saint-Pierre-du-Bosguerard et du Thuit-de-L'Oison – communes déléguées de Thuit-Signol et de Thuit-Simer rattachées au SITEUR de Thuit-Signol) conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Avis du Comité Technique : le 1^{er} février 2022.

Délibération du Conseil Communautaire sur le choix du mode de gestion : 7 février 2022.

Publicité :

- JOUE : Annonce n° 2022/S 052-136494 diffusée le 10 mars 2022 et publiée le 15 mars 2022, avis rectificatif 1 n°2022/S 055-145169 envoyé le 15 mars et publié le 18 mars 2022, avis rectificatif 2 n° 2022/S 084-228387 envoyé le 26 avril 2022 et publié le 29 avril 2022.
- BOAMP : Annonce n° 22-38703 diffusée au BOAMP le 15 mars 2022 et publiée le 16 mars 2022, avis rectificatif 1 n°22-42854 diffusée au BOAMP le 23 mars 2022 et publiée le 24 mars 2022, avis rectificatif 2 n°22-59795 diffusée au BOAMP le 27 avril 2022 et publiée le 27 avril 2022.
- Le Moniteur des travaux publics : avis envoyé le 10 mars 2022 et publié le 18 mars 2022, avis rectificatif n°1 envoyé le 16 mars 2022 et publié le 25 mars 2022, avis rectificatif n°2 envoyé le 23 mars 2022 et publié le 1^{er} avril 2022.

Documents de la consultation mis en ligne sur le profil d'acheteur : le 17/03/2022 à 09h16

Visite obligatoire des sites : le 31/03/2022 à 08h00

Date limite de remise des candidatures : le 18/05/2022 à 12h00

Ouverture des candidatures : le 18/05/2022 à 14h00.

Ouverture des offres : le 07/06/2022 à 17h00.

Analyse des offres :

Il est rappelé à titre liminaire qu'après enregistrement des offres, compte tenu du travail d'analyse technique, financière et juridique des offres qui devait être effectué, la Communauté de communes Roumois Seine n'a pas procédé à l'analyse des offres déposées par les candidats.

C'est l'objet de ce procès-verbal qui dresse une analyse des offres déposées par :
- SAUR

Il ressort de l'analyse des offres sur la base des critères de sélection des offres (cf. RAO joint) que le candidat a proposé une offre sérieuse répondant aux besoins de la Collectivité tels qu'exprimés dans le Dossier de Consultation des Entreprises qui leur a été envoyé.

Avis sur la liste des candidats admis aux négociations :

La Commission propose au Président d'engager les négociations avec :
- SAUR

Observations des membres de la Commission :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature des membres à voix délibérative :



Le Président,
M. MARTIN



*

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission de délégation de service public

La séance est levée à 10 heures 30 minutes.